


Jean-Marc Durieux,  
Gunther Blauwens et  
Vincent Mercier  
Secrétaires nationaux



REMBOURSEMENT DES TICKETS  
MODERATEURS

[cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

 Parole de cheminots

## REMBOURSEMENT DES TICKETS MODERATEURS

**Alors qu'une commission parlementaire étudie la possibilité de supprimer les rémunérations des médecins généralistes et de généraliser le système du tiers payant, les Chemins de fer belges ont déjà pris l'initiative de franchir cette étape après avoir consulté les organisations reconnues au sein du sous-comité national des œuvres sociales.**

A savoir que c'est une demande de la CGSP/ACOD datant de décembre 2018 lors du comité national des œuvres sociales et réitérée par la même CGSP/ACOD seule lors des groupes de travail des sous-comités nationaux des œuvres sociales de 2019 et 2020.



Depuis octobre 2013, la Caisse de solidarité sociale prend déjà en charge les tickets modérateurs légaux des consultations et visites des médecins généralistes et spécialistes, des prestations de kinésithérapie et des soins infirmiers pour les enfants, personnes à charge auprès de la CSS, âgés de moins de 18 ans.

A partir de juin 2021, la Caisse de solidarité sociale prendra également en charge les tickets modérateurs légaux pour les bénéficiaires de la CSS âgés de 18 ans et plus et disposant d'un dossier médical global. Il est important de savoir que ce remboursement est limité aux consultations d'un médecin généraliste (et des autres médecins du même cabinet de groupe) qui gère le dossier médical global (DMG).



Aujourd'hui, nous constatons que tout le monde en Belgique ne dispose pas d'un DMG. Celui-ci est fortement recommandé et il est entièrement gratuit et remboursé après avoir rentré l'attestation auprès de votre centre médical régional.

Les visites à domicile sont exclues de la mesure. Le remboursement est limité aux montants effectivement payés par les bénéficiaires. La mesure sera réexaminée à la lumière de toute modification juridique relative au remboursement des tickets modérateurs ou à l'introduction du système du tiers payant.

**Avec cette mesure, nous espérons freiner l'inégalité croissante de l'accès aux soins de santé pour les plus vulnérables d'entre nous.**

**Ne manquez pas de lire les éditions suivantes de votre revue «Le Rail», le mensuel de l'info sociale !**

Jean-Marc Durieux, Gunther Blauwens et Vincent Mercier  
Secrétaires nationaux